128801 - Le statut de la formule de prière pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qui comprend une demande du salut

question

Est-il permis de réciter une invocation qui comprend l'expression 'tu nous sauves' et dont le texte se présente comme suit: Seigneur, bénis notre maître Muhammad et sa famille de manière à nous sauver de tous les affres et atteintes, à satisfaire tous nos besoins , à nous débarrasser de toutes les tares , à nous élever au plus haut rang et à nous permettre de réaliser les plus nobles desseins dans tous les bons domaines aussi bien pendant notre vie qu'après notre mort.
A propos de cette invocation, on dit qu'un cheikh aveugle, du nom de Salih Moussa , a raconté histoire qu'il avait vécu en ces termes :«Je me trouvais à bord d'une embarcation qui allait chavirer. Puis, à un instant où j'étais à peine conscient, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) m'apparut en cet état et m'apprit l'invocation en question et dit que les voyageurs à bord de l'embarcation doivent la répéter 1000 fois. Dès qu'ils le répétèrent 300 fois, Allah sauva l'embarcation miraculeusement grâce à cette invocation. Celle-ci est cité dans le livre intitulé al-fadjr al-mounir d'al Fakihani (mort en734 de L'Hégire). Le texte de l'invocation a-t-il été vérifié.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah
Premièrement,
Cette formule employée pour prier pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)a été inventée .Elle ne figure pas dans la Sunna ni dans les tradition(attribuées) aux anciens ,l'auteur de nouzhatoul Madjalis wa mountakhabou n'avais, p284,l.l'historien, littéraire Abdou ar-Raman ibn Abdou Salam as-Safouri, décédé en 984 et Cheikh Omar ibn Ali ibn S'alimenter al-faquih,le grammairien , le juriste malikite décède en 734 de l'hégire dit dans son livre al-Fadjr al-

mounir,p.31-32:

Le pieux cheikh, Moussa, l'aveugle ,(puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) m'a raconté son voyage en mère en ces termes: «un vent appelé qallabiya souffla. Rares étaient ceux qui échappaient de la noyade après son passage. Les voyageurs criaient par crainte de la noyade...Puis, dit-il, le sommeil eut raison de moi et j'ai vu le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui et sur les membres de sa famille) qui disait: dis aux voyageurs de réciter mille fois: Monseigneur , bénis notre maître Muhammad et la famille de notre maître Muhammad de manière à nous sauver de tous les affres et atteintes, à satisfaire tous nos besoins , à nous purifier de tous les maux, à élever nos rangs et à nous permettre le maximum dans tous les domaines du bien au cours de notre vie et après notre mort. Puis, dit-il: Je me réveillai et informai mes compagnons de mon rêve et nous récitâmes la prière 300 fois et fumés sauvés. Ceci est exact ou presque. Puisse Allah le bénir et le saluer.

Il est bien connu que les visions et rêves ne peuvent pas servir de fondement aux dispositions légales ni aux mérites des œuvres. Aussi ne peut on pas les évoquer pour attribuer une vertu à cette formule de prière pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

La législation d'Allah est parfaite comme le dit Allah Très-haut en termes: Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion: ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. (Coran,5:3).

Le Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) nous l'a bien transmis sans omission .Des lors, le musulman doit appliquer ce qui lui est parvenu par une voie sûre du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) . Nous n'avons pas besoin de légiférer pour instaurer ou recommander un culte sur la base de visions ou rêves.

Il y a des invocations que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) récitait en cas de troubles et quant il était confronté à une difficulté majeure . Al-Bokhari(6345) et Mouslim (2730) ont rapporté d'après Ibn Abbas (P.A.a) que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disaient en cas de troubles. En voici une: Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah, l'Incommensurable, le Clément. Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah, Maître des cieux, de la terre et du Trône

incommensurable.La version de Mouslim précise: le Maître du noble trône.

At-Tirmidhi (3524)a rapporté d'après Anas (P.A.a) que quand une affaire troublait le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), il disait: Ô Vivant, ô Celui qui se suffit de Lui-même , je sollicite le secours grâce à Ta miséricorde. (Hadith juge bon par at-Tirmidhi dans Sahihi at-Tirmidhi).

Que le musulman veille à suivre le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et évite d'innover en religion. Ibn Massoud (P.A.a) a dit :Suivez et n'innovez pas car on vous en a dispensé. (Rapporté par ad-Darami,205). Nous demandons à Allah Très-haut de nous assister tous a bien parler et a bien faire.

Allah le sait mieux.